

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 870

4 avril 2014

SOMMAIRE

Birnesto Investments S.A.	41749	Look Group S.à r.l.	41728
BrainInnova Capital GmbH & Co. KG	41748	Markit Luxembourg S.à r.l.	41758
Cegecom S.A.	41749	Marmarapark S.à r.l.	41760
Digiconcept S.à r.l.	41747	Packinvest A.G.	41755
E2E S.à r.l.	41725	Partimage S.A.	41756
Ecopach	41757	Paula S.à r.l.	41752
EPS Participations S.à r.l.	41743	PDC Western Europe S.à r.l.	41752
Epuramat S.A.	41744	PLJ Camberwell	41751
Fame International S.A.	41750	Portluxauto S.à r.l.	41759
Fengate S.à r.l.	41757	Pref Management Company S.A.	41750
Fiji Water Company Luxembourg S.à r.l.	41721	Prober S.à r.l.	41751
Findus PIK S.C.A.	41733	Promodif S.à r.l.	41751
German Care Services Enterprise S.à r.l.	41747	Pronech S.à r.l.	41756
GF1 S.à r.l.	41756	Pronech S.à r.l.	41755
Global Bond Series I, S.A.	41748	Prorealim S. à r.l.	41753
GoldenTree Holdco Lux 2 S.à r.l.	41747	Quiba Holding S.A.	41753
Goodrich XCH Luxembourg B.V.	41720	Real Development SA	41753
G Pioneer Holdco II S.à r.l.	41725	Redalpine Capital II S.C.S., SICAR	41755
Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) I S. à r.l.	41718	Rembrandt S.A.	41754
Hacienda S.à r.l.	41748	RE Stracciatella S.A.	41754
HR Communication S.A.	41721	Richfield Invest S.à r.l.	41752
HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l.	41749	ROA Reinhold G.m.b.H.	41754
Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l.	41714	Robin Holding S.à r.l.	41754
Lajedosa Investments S.à r.l.	41731	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	41750
Lungbow (Investment n°1) S.à r.l.	41731	Skeeter SPF, S.A.	41752
		Société Financière Générale	41753

Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.272.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of January, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.272 and having a share capital of EUR 12,600.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on February 6, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 of April 9, 2013, and have been modified for the last time on February 14, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1033 of April 30, 2013;

THERE APPEARED:

INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Ireland and registered with the Companies Registration Office under registration number 489515 (the Sole Shareholder),

here represented by Pedro REIS DA SILVA, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on December 23, 2013 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.37-, (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1.-) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the twelve thousand six hundred (12,600) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States dollars using the above mentioned exchange rate;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand seven hundred thirty-eight United States dollars (USD 7,738.-) in order to bring it from its amount after conversion to an amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of seven thousand seven hundred thirty-eight United States dollars (USD 7,738.-);

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above amendments;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name, for and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) into United States dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on December 23, 2013 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.37-, it being understood

that the share capital of the Company is now set at seventeen thousand two hundred sixty-two United States dollars (USD 17,262.-).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of the existing twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each at seventeen thousand two hundred sixty-two (17,262) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

After the above mentioned conversion of the share capital of the Company and modification of the par value of the shares of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED	17,262	17,262.-	100%
TOTAL	17,262	17,262.-	100%

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States dollars using the above mentioned exchange rate. For accounting purposes, the operation will be treated as being carried out on behalf of the Company as from February 14, 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand seven hundred thirty-eight United States dollars (USD 7,738.-) in order to bring it from its present amount of seventeen thousand two hundred sixty-two United States dollars (USD 17,262.-), represented by seventeen thousand two hundred sixty-two (17,262) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-), by way of the issuance of seven thousand seven hundred thirty-eight (7,738) new shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED, represented as stated above, subscribes for seven thousand seven hundred thirty-eight (7,738) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of seven thousand seven hundred thirty-eight United States dollars (USD 7,738.-).

After the above mentioned subscription, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED	25,000	25,000.-	100%
TOTAL	25,000	25,000.-	100%

The amount of seven thousand seven hundred thirty-eight United States dollars (USD 7,738.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **6. Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each which are fully paid-up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, to the setting of the new par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each, to the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de janvier, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu du droit luxembourgeois, dont le son siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.272 et disposant d'un capital social de EUR 12.600 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été élaborés le 6 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 836 le 9 avril 2013, et ont été modifiés pour la dernière fois le 14 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1033 le 30 avril 2013;

A COMPARU:

INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Irlande et immatriculé auprès du Companies Registration Office numéro 489515 (l'Associé Unique),

ici représenté par Pedro REIS DA SILVA, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) aux Dollars Américains (USD) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 23 décembre 2013 et selon lequel EUR 1,- équivaut à USD 1,37, (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, (iii) détermination du nombre de part sociales de la Société en échange et remplacement des douze mille six cent (12.600) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro aux Dollars Américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille sept cents trente-huit Dollars Américains (USD 7.738,-) afin de le porter de son montant après conversion à un montant de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un paiement en numéraire d'un montant de sept mille sept cents trente-huit Dollars Américains (USD 7.738,-);

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de plus de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) en Dollars Américains au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 23 décembre

2013 et selon lequel EUR 1,- équivaut à USD 1,37, étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à dix-sept mille deux cents soixante-deux Dollars Américains (USD 17.262,-).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales en échange et remplacement des douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune à dix-sept mille deux cents soixante-deux (17.262) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Après la conversion du capital social de la Société mentionnée ci-dessus et la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED	17.262	17.262,-	100%
TOTAL	17.262	17.262,-	100%

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro en Dollars Américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus. A des fins comptable, l'opération sera considérée comme étant réalisée pour le compte de la Société à dater du 14 février 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille sept cents trente-huit Dollars Américains (USD 7.738,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cents soixante-deux Dollars Américains (USD 17.262,-) représenté par dix-sept mille deux cents soixante-deux (17.262) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, par l'émission de sept mille sept cents trente-huit (7.738) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à sept mille sept cents trente-huit (7.738) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de sept mille sept cents trente-huit Dollars Américains (USD 7.738,-).

Après la souscription mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
INTREPID AVIATION MANAGEMENT IRELAND LIMITED	25.000	25.000,-	100%
TOTAL	25.000	25.000,-	100%

Le montant de sept mille sept cent trente-huit Dollars Américains (USD 7.738,-) est à la disposition de la Société et preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de refléter la résolution adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin de refléter les décisions prises, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune celles-ci étant entièrement libérées." »

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à la conversion de la devise du capital social de la Société, à la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 janvier 2014. Relation: ECH/2014/173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014019628/235.

(140025177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.387.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.034.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 1160.34 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 453 dated February 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1088 dated April 27, 2012.

THERE APPEARED:

Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 165.977 (the Sole Shareholder),

duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seventeen million eighty-six thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 17,086,725) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three million three hundred eighty-seven thousand nine hundred euro (EUR 43,387,900) to twenty-six million three hundred one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 26,301,175) by way of cancellation of six hundred eighty-three thousand four hundred sixty-nine (683,469) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each in order to offset the losses;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

3. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of shares in the shareholder register of the Company;

4. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seventeen million eighty-six thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 17,086,725) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three million three hundred eighty-seven thousand nine hundred euro (EUR 43,387,900) to twenty-six million three hundred one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 26,301,175) by way of cancellation of six hundred eighty-three thousand four hundred sixty-nine (683,469) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each in order to offset the losses of the Company which amount to seventeen million eighty-six thousand seven hundred fourteen euro (EUR 17,086,714). The Sole Shareholder further resolves to allocate the remaining amount of eleven euro (EUR 11) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at twenty-six million three hundred one thousand one hundred seventy-five euro (EUR 26,301,175) represented by one million fifty-two thousand forty-seven (1.052.047) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the representative of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille treize, le dixième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.034 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 le 21 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 le 27 avril 2012.

A COMPARU:

Graham Packaging European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.977 (l’Associé Unique),

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Diminution du capital social de la Société par un montant de dix-sept millions quatre-vingt-six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 17.086.725,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois millions

trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 43.387.900) à vingt-six millions trois cent un mille cent soixante-quinze euros (EUR 26.301.175) par voie d'annulation de six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-neuf (683.469) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune afin de compenser les pertes;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

3. Modification du registre de l'associé de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de l'annulation des parts sociales dans le registre de l'associé de la Société;

4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société par un montant de dix-sept millions quatre-vingt-six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 17.086.725,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 43.387.900) à vingt-six millions trois cent un mille cent soixante-quinze euros (EUR 26.301.175) par voie d'annulation de six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-neuf (683.469) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune afin de compenser les pertes de la Société qui s'élèvent à dix-sept millions quatre-vingt-six mille sept cent quatorze euros (EUR 17.086.714). L'Associé Unique décide en outre d'affecter le montant restant de onze euros (EUR 11) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-six millions trois cent un mille cent soixante-quinze euros (EUR 26.301.175), représenté par un million cinquante-deux mille quarante-sept (1.052.047) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de l'associé de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de l'annulation des parts sociales dans le registre de l'associé de la Société.

Frais

Les frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soient, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent environ à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la personne comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58221. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014021509/143.

(140025582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014021508/12.

(140025505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021477/10.

(140025883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

HR Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 184.286.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HR Communication S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation de tous produits ou services, principalement dans le domaine des Ressources Humaines, ayant pour support Internet, le conseil en recrutement et plus globalement les télécommunications, la création, la fabrication, la réalisation, et l'édition de toutes publications sur tout support.

Elle a également pour objet la création et l'exploitation de tout type de base de données à des fins commerciales, l'organisation d'événements ainsi que l'exploitation d'une régie publicitaire, c'est-à-dire la collecte de publicités pour des organes de presse, des médias électroniques et tous autres supports publicitaires généralement quelconques. Elle peut en outre accomplir toutes autres activités à caractère publicitaire.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courrier ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites par la société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, G. GREDDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 février 2014. Relation: ECH/2014/258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021538/194.

(140025789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

G Pioneer Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 180.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014021503/12.

(140025599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

E2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 184.290.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de janvier;
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois des Pays-Bas "MineralCare Holding B.V.", établie et ayant son siège social à 6001HM Weert, Parallelweg 168 (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") de Limburg sous le numéro 58341684,

ici représentée Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "E2E S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société a de plus pour objet la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation et la distribution de logiciels, solutions et programmes informatiques tant matérielles que logicielles ainsi que tout genre de service informatique, sous quelque forme que ce soit, de même que toute activités de consultance et de conseil dans les domaines précités.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "MineralCare Holding B.V.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

2. Monsieur Vincent MOTMANS, agent de sécurité, né à Saint-Trond (Belgique), le 25 septembre 1980, demeurant à B-2170 Anvers, Lambrechtshoekenlaan, 10 (Belgique), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2014. LAC/2014/2183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014021471/169.

(140025800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED,

Look Group 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.810,

here represented by Ms. Aline Nassoy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Look Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 143.711, incorporated by a deed of the undersigned notary of 24 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 108, page 5171, dated 17 January 2009 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 13 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 791, page 37929, dated 11 April 2009.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st October 2013 to 28 November 2013 (the "Interim Financial Statements");

2. Decision to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st October to the date of the present meeting;

3. Decision to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start of the liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

After careful review, the Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st October to the date of the present meeting.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.000, (the "Liquidator").

The Liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Look Group 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 143.810,

ici représentée par Melle Aline Nassoy, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Look Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 143.711, constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108, page 5171, en date du 17 janvier 2009 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 13 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791, page 37929, en date du 11 avril 2009.

IV. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 28 novembre 2013 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décision d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 27 novembre 2013;

3. Décision de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Après revue, l'Associé Unique DECIDE d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 27 novembre 2013.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12.600,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.000,

(le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'associé de la Société.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15715. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022210/143.

(140026333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Lajedosa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.356.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2014022207/11.

(140026905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Longbow (Investment n°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.976.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the third day of February.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Longbow Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of nineteen thousand nine hundred and sixty pounds sterling (GBP 19,960.-) and registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.756,

hereby represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 February 2014, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Longbow (Investment n°1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 36, of 24 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121976 (the "Company");

II. That the share capital of the Company is fixed at ten thousand pounds sterling (GBP 10,000.-), divided into five hundred shares (500) having a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that, except for the following, all assets have been realised:

* Cash at bank for an amount of seven thousand and fifty-one euro and thirty-nine cents (EUR 7,051.39).

* Outstanding claim of one hundred and thirty-five thousand six hundred and fifty-seven euro and thirty-one cents (EUR 135,657.31) of the Company towards Longbow Capital S.à r.l.

* Outstanding claim of twenty-two thousand three hundred and ninety-three euro and seven cents (EUR 22,393.07) of the Company towards the Luxembourg tax authorities.

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Longbow Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121756, ayant un capital social de dix-neuf mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 19.960,-),

représentée par M. Arnaud Fostier, avocat, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2014, qui sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Longbow (Investment n°1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), a été constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 octobre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36, du 24 janvier 2007, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.976, (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10,000.-) composé de cinq cents (500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Le comparant est l'associé unique de la Société.

IV. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité.

V. Le comparant, en sa capacité d'associé unique de la Société et, en tant que liquidateur de la Société, déclare que:

- tous les actifs de la Société ont été réalisés, à l'exception des suivants:

* Des dépôts bancaires pour un montant de sept mille cinq cent et un euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 7.501,39.-);

* Un montant de cent trente-cinq mille six cent cinquante-sept euros et trente et un centimes d'euro (EUR 135.657,31.-) de créances de la Société sur la société Longbow Capital S.à r.l.;

* Un montant de vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-treize euros et sept centimes d'euro (EUR 22.393,07.-) de créances de la Société sur les administrations fiscales luxembourgeoises.

- tous les engagements connus de la Société à l'égard de tiers ont été régulièrement réglés ou pris en charge.

- il s'engage irrévocablement à assumer et régler au nom et pour le compte de la Société tout passif potentiel actuellement inconnu par la Société et/ou demeurant non payé à ce jour.

VI. En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VII. Décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats.

VIII. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2014. Relation: LAC/2014/5651. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022209/107.

(140026469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Findus PIK S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.383.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Findus Intermediary Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital of EUR 14,098.

2. Findus PIK GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital of EUR 12,500.

Both here represented by Annick Braquet, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the company is "Findus PIK S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) Findus PIK GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital of EUR 12,500 (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholder (actionnaire commanditaire) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder from time to time (collectively the Limited Shareholders) (actionnaire commanditaires).

1.3 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one (1) management share (the Management Share) and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety nine ordinary shares (3,099,999) (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The Management Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up one hundred thousand euros (EUR 100,000), by the issuance of ten million (10,000,000) new Shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return

the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirty (30) of September of the following year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty (30) of September 2014.

Subscription and payment

1) The Managing Shareholder, represented as stated above, subscribes for one (1) Management Share in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one cent (EUR 0.01), to be allocated to the share capital account of the Company; and

2) the Limited Shareholder, represented as stated above, subscribes for three million ninety-nine thousand nine hundred ninety nine ordinary shares (3,099,999) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR

0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand nine hundred ninety nine Euro and ninety nine cent (EUR 30,999.99), to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of thirty one thousand (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six (6) years:
 - a. Dale F. Morrison, manager, born on January 29, 1949 in Minnesota, U.S.A., with professional address at 452 Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10018,
 - b. Charles LaFolette, manager, born on November 5, 1964 in New-York, U.S.A., with place of business at 452 Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10018, and
 - c. Carsten Michael Söns, manager, born on November 16, 1975 in Dusseldorf, Germany, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de janvier,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Findus Intermediary Holdings S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 14.098.

2. Findus PIK GP S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500.

Les deux ici représentées par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires.

1.1 Le nom de la société est "Findus PIK S.C.A." (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les actionnaires de la Société sont (i) Findus PIK GP S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (l'Actionnaire Commandité) et (ii) l'actionnaire commanditaire au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (ensemble les Actionnaires Commanditaires).

1.3 L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

1.5 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze (15) jours de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cent mille euros (EUR 100.000), par l'émission de dix millions (10.000.000) de nouvelles Actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs directeurs ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre directeur de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un directeur ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale seront pris en compte. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour cause légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance /Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la

réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante.

12.2 Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Actionnaire Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Actionnaire Commandité;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport à l'Actionnaire Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les

signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente septembre 2014.

Souscription et libération

1) L'Actionnaire Commandité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), et accepte de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) qui sera affecté au compte de capital social de la Société; et

2) L'Actionnaire Commanditaire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 30.999,99) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

a. Dale F. Morrison, gérant, né le 29 janvier 1949 dans le Minnesota, Etats-Unis d'Amérique dont l'adresse professionnelle se situe 452 Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10018;

b. Charles LaFollette, gérant, né le 5 novembre 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique dont l'adresse professionnelle se situe 452 Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10018; et

c. Carsten Michael Söns, gérant, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, dont l'adresse professionnelle se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2014. Relation: LAC/2014/5468. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022703/584.

(140027266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

EPS Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.249.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022679/10.

(140026990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of December,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, acting as the representative of the board of directors of EPURAMAT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at Rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.730 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions in writing of the board of directors (the "Board of Directors") of the Company dated 14 November 2013 (the "Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at ninety-six thousand eight hundred thirty-seven euros and eighty-four cents (EUR 96,837.84) divided into:

- one million two hundred and ninety-seven thousand seven hundred and fifty (1,297,750) common shares (the "Common Shares");

- three hundred twenty-four thousand four hundred fifty (324,450) A class shares (the "A Class Shares"); and

- two million four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-nine (2,431,289) B class shares (the "B Class Shares"),

without par value and fully paid up.

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, the Board of Directors is authorized to increase the Company's share capital up to an amount of EUR 10,000,000.- before 31 July 2017 (5 years after the publication of the extraordinary shareholders' meeting dated 31 July 2012, having decided on the insertion of the article 5.3 in the Articles) (the "Authorized Share Capital") and to issue new shares to persons exercising their rights under any stock option plan for employees or warrants agreements created or to be created by the Company. The Board of Directors is also authorized to limit or cancel the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the new shares to be issued by the Board of Directors in the framework of the Authorized Share Capital.

3) For the purposes of article 32-3(5) of the Luxembourg company law dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), a report relating to the limitation or cancellation of the preferential subscription right of the existing shareholders (the "Report") was presented by the Board of Directors to the shareholders during the extraordinary general meeting of the Company dated 31 July 2012 that amended and restated the Articles of the Company, in order to insert in article 5.3 of the Articles the provisions relating to the Authorized Share Capital.

4) By the Resolutions, the Board of Directors has resolved to approve the issuance of two hundred fifty thousand (250,000) new Common Shares, having no nominal value (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders and within the framework of the stock option plan, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of five thousand nine hundred seventy-two euros and fifty cents (EUR 5,972.50) so as to raise it from its current amount of ninety-six thousand eight hundred and thirty-seven euros and eighty-four cents (EUR 96,837.84) to one hundred two thousand eight hundred ten euros and thirty-four cents (EUR 102,810.34).

5) The New Shares have been subscribed and fully paid up on 20 November 2013 by Mr. Aleksei Mozhar, being an employee of the Company, as indicated in the Resolutions.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the certificate issued by the bank, the declaration of subscription of the New Shares, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

6) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 20 November 2013, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one hundred two thousand eight hundred ten euros and thirty-four cents (EUR 102,810.34).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The corporate capital is set at one hundred two thousand eight hundred and ten Euro and thirty-four cents (EUR 102,810.34) represented by one million five hundred forty-seven thousand seven hundred fifty (1,547,750) Common

Shares, three hundred twenty-four thousand four hundred fifty (324,450) A Class Shares and two million four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-nine (2,431,289) B Class Shares, without par value, fully paid up.

The shares are issued in registered form only.

The A Class Special Reserve is created for the A Class Shareholders, which is to be used in the case of conversion of A Class Shares into Common Shares within the conditions set forth in the Shareholders' Agreement.

The B Class Special Reserve is created for the B Class Shareholders, which is to be used in the case of conversion of B Class Shares into Common Shares within the conditions set forth in the Shareholders' Agreement."

7) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to nine million nine hundred ninety-four thousand twenty-seven euros and fifty cents (EUR 9,994,027.50), so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.3. The authorised capital of the Company is fixed at nine million nine hundred ninety-four thousand twenty-seven Euro and fifty cents (EUR 9,994,027.50). The Board shall have the power to issue shares, and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to persons exercising their rights under any stock option plan for employees or warrants agreements created or to be created by the Company and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in connection with such issue of shares.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares without a par value and will benefit from the same rights as A Class Shares, B Class Shares or Common Shares, as the case may be, previously issued, or from the rights as such newly issued preferred shares."

Statement

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, dem vierten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Esch-sur-Alzette, handelnd als Vertreter des Verwaltungsrates von EPURAMAT S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in Rue des Chaux, L-5324 Contern, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 109.730 (die "Gesellschaft"),

ordnungsgemäß hierfür befugt durch schriftliche Beschlüsse des Verwaltungsrates (der "Verwaltungsrat") der Gesellschaft vom 14. November 2013 (die "Beschlüsse").

Die Erschienene ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

1) Gemäß Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") beträgt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft sechshundneunzigtausendachthundertsiebenunddreißig Euro und vierundachtzig Eurocents (EUR 96.837,84), eingeteilt in:

- eine Million zweihundertsiebenundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig (1.297.750) Stammaktien (die "Stammaktien");

- dreihundertvierundzwanzigtausendvierhundertfünfzig (324.450) Klasse-AAktien (die "Klasse-A-Aktien"); und

- zwei Millionen vierhunderteinunddreißigtausendzweihundertneunundachtzig (2.431.289) Klasse-B-Aktien (die "Klasse-B-Aktien"),

ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind.

2) Gemäß Artikel 5.3 der Satzung ist der Verwaltungsrat befugt, das Gesellschaftskapital zu erhöhen bis zu einer Summe von EUR 10.000.000,- vor dem 31. Juli 2017 (5 Jahre nach der Veröffentlichung der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2012, welche beschlossen hat, Artikel 5.3 der Satzung beizufügen) (das "Genehmigte Kapital") und neue Aktien auszugeben an Personen, die ihre Rechte im Rahmen der von der Gesellschaft erstellten oder zu erstellenden Mitarbeiterbeteiligungsplan oder Optionsscheinverträge geltend machen. Der Verwaltungsrat ist außerdem befugt, die Vorkaufsrechte bestehender Aktionäre um neue Aktien zu unterzeichnen welche vom Verwaltungsrat im Rahmen des Genehmigten Kapitals ausgegeben werden, einzuschränken oder auszuschließen.

3) Zum Zwecke von Artikel 32-3(5) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner jeweils geltenden Fassung (das "Gesetz") wurde ein Bericht über den die Einschränkung oder den Ausschluss der Vorkaufsrechte bestehender Aktionäre (der "Bericht") vom Verwaltungsrat den Aktionären vorgestellt während der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 31. Juli 2012, welche die Satzung der Gesellschaft geändert und neu formuliert hat, um die Bestimmungen über das Genehmigte Kapital in Artikel 5.3 der Satzung einzuführen.

4) Mittels der Beschlüsse hat der Verwaltungsrat entschieden, die Ausgabe von zweihundertfünzigtausend (250.000) neuen Stammaktien ohne Nennwert (die "Neuen Aktien") zu genehmigen, mittels eines Ausschlusses der Vorkaufsrechte der bestehenden Aktionäre und im Rahmen des Mitarbeiterbeteiligungsplans, gemäß Artikel 5.3 der Satzung, um das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um insgesamt fünftausendneunhundertzweiundsiebzig Euro und fünfzig Eurocent (EUR 5.972,50) zu erhöhen und es somit von seinem gegenwärtigen Betrag von sechshundneunzigtausendachthundertsebenunddreißig Euro und vierundachtzig Eurocent (EUR 96.837,84) auf einhundertundzweitausendachthundertundzehn Euro und vierunddreißig Eurocent (EUR 102.810,34) zu erhöhen.

5) Die Neuen Aktien wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt am 20. November 2013 von Herrn Aleksei Mozhar, einem Angestellten der Gesellschaft, wie in den Beschlüssen erklärt.

Die Belegdokumente für die Ausgabe und Zeichnung der Neuen Aktien, beispielsweise die Bankbescheinigung, die Erklärung der Zeichnung der Neuen Aktien, wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welcher sie ausdrücklich zur Kenntnis nimmt.

6) Infolge der Kapitalerhöhung mit Wirksamkeit ab dem 20. November 2013 beträgt das eingetragene Gesellschaftskapital der Gesellschaft zur Zeit einhundertundzweitausendachthundertundzehn Euro und vierunddreißig Eurocent (EUR 102.810,34).

Infolge dessen wird Artikel 5.1 der Satzung geändert und lautet fortan wie folgt:

" **5.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertundzweitausendachthundertundzehn Euro und vierunddreißig Eurocent (EUR 102.810,34), eingeteilt in eine Million fünfhundertsiebenundvierzigtausendsiebenhundertfünfzig (1.547.750) Stammaktien, dreihundertvierundzwanzigtausendvierhundertundfünfzig (324.450) Klasse-A-Aktien und zwei Millionen vierhunderteinunddreißigtausendzweihundertneunundachtzig (2.431.289) Klasse-B-Aktien, ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind.

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Klasse-A besondere Rücklage wurde für die Klasse-A-Aktionäre geschaffen und soll für den Fall der Umwandlung der Klasse-A-Aktien in Stammaktien, gemäß den Bedingungen, die in der Aktionärsvereinbarung festgelegt wurden, Anwendung finden.

Die Klasse-B besondere Rücklage wurde für die Klasse-B-Aktionäre geschaffen und soll für den Fall der Umwandlung der Klasse-B-Aktien in Stammaktien, gemäß den Bedingungen, die in der Aktionärsvereinbarung festgelegt wurden, Anwendung finden."

7) Des Weiteren, infolge an die oben erwähnte Kapitalerhöhung im Rahmen der Genehmigten Kapitalklausel, wurde der Betrag des Genehmigten Kapitals wie im ersten Absatz von Artikel 5.3 der Satzung der Gesellschaft aufgeführt auf neun Millionen neunhundertvierundneunzigtausendsiebenundzwanzig Euro und fünfzig Eurocent (EUR 9.994.027,50) verringert, so dass Artikel 5.3 der Satzung dementsprechend geändert wird und fortan wie folgt lautet:

" **5.3.** Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt neun Millionen neunhundertvierundneunzigtausendsiebenundzwanzig Euro und fünfzig Eurocent (EUR 9.994.027,50). Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt Aktien auszugeben, und das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals für einen Zeitraum von fünf Jahren ab der Veröffentlichung der koordinierten Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu erhöhen, an Personen, die Ihre Rechte im Rahmen der von der Gesellschaft erstellten oder zu erstellenden Mitarbeiterbeteiligungsplan oder Optionsscheinverträge geltend machen und Vorkaufsrechte bestehender Aktionäre im Zusammenhang mit der Ausgabe solcher Aktien auszuschließen.

Diese Genehmigung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Die Verwirklichung des genehmigten Kapitals wird vorgenommen durch die Erstellung und die Ausgabe neuer Aktien ohne Nennwert, die dieselben Rechte wie die bereits ausgegebenen Aktien der Kategorie A, der Kategorie B beziehungsweise Stammaktien oder die Rechte solcher neu ausgegebenen Vorzugsaktien haben."

Erklärung

Der Notar erklärt, dass er die Voraussetzungen des Artikels 26 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung geprüft hat und versichert, dass diese erfüllt sind.

41747

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für die hierin aufgeführte Kapitalerhöhung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend fünfhundert euro (EUR 1.500,-).

Worüber Urkunde, erstellt wurde mit Datum wie eingangs erwähnt in Esch-sur-Alzette.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, welcher dem Notar bekannt ist mit seinem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, hat letzterer mit uns, dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022680/182.

(140027004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Digiconcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 février 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014022652/11.

(140027257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

GoldenTree Holdco Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.469.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 janvier 2014.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Fred Saleem HADDAD, né le 23 novembre 1948, à New York, USA, demeurant professionnellement au 300 Park Avenue, 21^{ème} étage, New York, NY 10022, USA, en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023374/13.

(140027806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.968.182,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

EXTRAIT

Il est à noter que l'associé Blitz 10-694 GmbH enregistré au Registre de Commerce du Court Local de Munich sous le numéro HRB 190361, avec siège social au 29 Bavariaring D-80336 Munich, Allemagne a changé sa dénomination et devient B-2 Capital GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023358/12.

(140027773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Global Bond Series I, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.181.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 février 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 6 février 2014, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Erik van Os;
- * Monsieur Fabrice Rota.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour la Société
Florence Rao
Administrateur

Référence de publication: 2014023359/24.

(140027726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Hacienda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 12-13, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 161.361.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 février 2014

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 07 février 2014 que Monsieur Admir MEHOVIC, demeurant à 18, Avenue de la Liberté, L-4601 Differdange, cède à Madame Avdic Adela, demeurant à 54, Route de Longwy, L-4750 Pétange, 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient dans la société HACIENDA S.A R.L.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Madame Adela Avdic,	50 parts sociales
2) Monsieur Mirsad AVDIC	50 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Dont acte, fait et passé à Pétange au siège de la société.

Pour extrait
Admir MEHOVIC / Mirsad AVDIC / Avdic Adela

Référence de publication: 2014023405/18.

(140028030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

BrainInnova Capital GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 142.804.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la société BRAINNINNOVA CAPITAL G.M.B.H. & CO. KG (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2013 que les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014023171/17.

(140028071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Birnesto Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.705.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 février 2014

1. M. Eric TAZZIERI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIRNESTO INVESTMENTS S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014023186/16.

(140028552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.103,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.712.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 décembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 3 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

HRE Investment Holdings II-2 S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014023414/21.

(140027848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Cegecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 65.734.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Cegecom s.a. (la Société) tenue à Luxembourg 07 novembre 2013

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat d'administrateur de M, Berthold WEGMANN qui a pris fin en date du 1^{er} janvier 2014.

L'Assemblée a décidé de nommer Madame Pascale SPIROUX, née le 05 juin 1966 à Pétange (LUXEMBOURG), demeurant à L-2350 LUXEMBOURG, 3, rue Jean Piret, en tant qu'administratrice avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 5 ans.

L'Assemblée prend acte du changement de domicile de Monsieur Georges MULLER et de Monsieur Michael LEIDINGER qui sont désormais domiciliés à L-2350 LUXEMBOURG, 3, rue Jean Piret.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cegecom S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014023229/20.

(140027709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Fame International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.738.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 décembre 2013 que les mandats:

- du commissaire aux comptes sortant, M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

- ainsi que celui du réviseur indépendant pour l'établissement des comptes consolidés sortant, PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, R.C.S. Luxembourg B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2014023327/16.

(140028036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 06 février 2014:

- D'accepter les démissions de Monsieur Guillaume DARBON en tant que gérant de Catégorie A1 de la Société et de Monsieur Ron KALIFA en tant que Président Directeur général de la Société avec effet immédiat;

- De nommer en tant que gérant Catégorie A1 de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée; Monsieur Hans LOTTER, né le 29 décembre 1964 à Weidenau, Allemagne, résidant au 52, Feuerwehrstr, 60435 Francfort, Allemagne; et

- De nommer en tant que Président Directeur général de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée; Monsieur Philip JANSEN, né le 28 janvier 1967 à Guildford, Royaume-Uni, résidant au 25, Walbrook, Walbrook Building, EC4N 8AF Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023699/18.

(140027777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

Par lettre en date du 9 juillet 2013, Monsieur Martin RATCHFORD a informé la Société qu'il allait démissionner de ses fonctions d'Administrateur de catégorie A du conseil d'administration de la Société Pref Management Company S.A. avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023634/12.

(140028122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Promodif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.785.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prise en date du 31 janvier 2014

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1

Le siège social de la société est transféré à l'intérieur de la Commune de SANEM.

Résolution 2

L'adresse du siège social est fixée à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch.

Résolution 3

Les pouvoirs du ou des gérants, en cas de pluralité de gérants, sont arrêtés comme suit:

La société est représentée et/ou engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle d'un des gérants.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire moyennant sa seule signature individuelle tout acte d'administration et/ou de disposition y compris les pouvoirs d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèque.

Chaque gérant est autorisé individuellement à négocier pour le compte de la société et signer seul tout contrat ou convention en vue d'engager valablement la société par sa seule signature individuelle.

Chaque gérant a également le pouvoir pour acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers ou immobiliers, corporels, incorporels, financiers ou dérivés.

Chaque gérant peut nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir, délégué ou mandataire quelconque. Il peut leur conférer les pouvoirs qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Chaque gérant est autorisé à conclure moyennant sa seule signature individuelle des contrats et/ou tout autre engagement au nom de la société avec d'autres sociétés dont il assure la gestion respectivement est membre de l'organe de gérance et/ou avec soi-même.

Soleuvre, le 31 janvier 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014023639/31.

(140028130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Prober S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.910.

—
L'adresse du gérant Monsieur Frank BERNARD est la suivante:

125 A, rue d'Esch, L-4440 Soleuvre

Soleuvre, le 12 février 2014.

La société

Référence de publication: 2014023637/11.

(140028129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

PLJ Camberwell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 184.318.

—
Il résulte d'un changement de dénomination que l'associé TRUE LEADER LIMITED, dont le siège est sis au 1-3, Wyndham Street, Hong Kong, inscrite au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 2007724 a changé sa dénomination en PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014023633/11.

(140028453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

PDC Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.252.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Janvier 2014.

PDC Western Europe Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2014023629/15.

(140028181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Paula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 156.793.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023628/10.

(140028330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Skeeter SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.053.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 24 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Forte, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 17 décembre 2013;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Giovanni Carini, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur;
- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKEETER SPF, S.A.

Société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Référence de publication: 2014023707/18.

(140027675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Richfield Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.869.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée RICHFIELD INVEST s.à r.l., dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été dénoncé en date du 16 mars 2009, inscrite au RCS sous le numéro B99869;

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Hakima GOUNI
Le liquidateur

Référence de publication: 2014023654/16.

(140027890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Quiba Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023651/10.

(140028302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Prorealim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.085.

L'adresse du gérant Monsieur Frank BERNARD est la suivante:

125 A, rue d'Esch, L-4440 Soleuvre

Soleuvre, le 12 février 2014.

La société

Référence de publication: 2014023646/11.

(140028127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Société Financière Générale, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.662.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et plénière de la «Société Financière Générale S.A. tenue le 10 février 2014 que:

- l'administrateur unique Mr. Marco CAFFA est confirmé dans son mandat jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2019;

- la démission de Mr. Gianluca Benni de son mandat de Commissaire aux Comptes est accepté avec effet au 10 février 2014;

- est nommé Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2019 Mr. Mohammed KARA né à Oum Toub Denaira (Algérie) le 21.7.1954, domicilié professionnellement au 60, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Pour Société Financière Générale S.A.

Marco Caffa

Référence de publication: 2014023712/17.

(140028040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Real Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.425.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014023661/14.

(140027785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Rembrandt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.330.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014023663/14.

(140027731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

ROA Reinhold G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.704.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014023665/10.

(140028305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

RE Stracciatella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.285.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société tenu le 15 janvier 2014

Conseil d'administration:

Le conseil d'administration a décidé de nommer M. Karsten Langer, administrateur, demeurant au 7, avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles, à la fonction de président du conseil d'administration de la Société.

Son mandat expirera le 19 décembre 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

RE Stracciatella S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014023660/16.

(140028508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Robin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.
Robin Holding S.à r.l.
P.L.C. Van Denzen / G.B.A.D. Cousin
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014023655/13.

(140028331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Redalpine Capital II S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 162.577.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Die außerordentliche Generalversammlung der Redalpine Capital II S.C.S, SICAR, die am 5. Februar 2014 in Munsbach stattfand, beschloss, den Gesellschaftssitz von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013, zu verlegen und Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft entsprechend abzuändern.

Des Weiteren hat die Komplementärin der Gesellschaft, die Redalpine Capital II GP S. à r. l., ihren Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Februar 2014.
Für Redalpine Capital II S.C.S., SICAR
Die Zentralverwaltungsstelle:
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014023652/21.

(140027717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Packinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 48.141.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 13 février 2014, que:

1. Le mandat des Administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

- Monsieur Antti Ilmari Aarnio-Wihuri;
- Monsieur Ilkka Suominen;
- Monsieur Juha Hellgren.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, RC B 142674, 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2014023622/20.

(140028497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Pronech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.267.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 31 janvier 2014

Les associés ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les pouvoirs du ou des gérants, en cas de pluralité de gérants, sont arrêtés comme suit:

La société est représentée et/ou engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle d'un des gérants.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire moyennant sa seule signature individuelle tout acte d'administration et/ou de disposition y compris les pouvoirs d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèque.

Chaque gérant est autorisé individuellement à négocier pour le compte de la société et signer seul tout contrat ou convention en vue d'engager valablement la société par sa seule signature individuelle.

Chaque gérant a également le pouvoir pour acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers ou immobiliers, corporels, incorporels, financiers ou dérivés.

Chaque gérant peut nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir, délégué ou mandataire quelconque. Il peut leur conférer les pouvoirs qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Chaque gérant est autorisé à conclure moyennant sa seule signature individuelle des contrats et/ou tout autre engagement au nom de la société avec d'autres sociétés dont il assure la gestion respectivement est membre de l'organe de gestion et/ou avec soi-même.

Soleuvre, le 31 janvier 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014023641/27.

(140028133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Pronech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.267.

L'adresse du gérant Monsieur Frank BERNARD est la suivante:

125 A, rue d'Esch, L-4440 Soleuvre

Soleuvre, le 12 février 2014.

La société

Référence de publication: 2014023642/11.

(140028133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Partimage S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.141.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société anonyme PARTIMAGE S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été dénoncé en date du 16 septembre 2009, inscrite au RCS sous le numéro B99141;

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Hakima GOUNI

Le liquidateur

Référence de publication: 2014023627/16.

(140027888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

GF1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.129.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 24 janvier 2014

L'associé unique de la Société a décidé:

1/ De prendre acte de la démission des personnes suivantes avec effet au 24 janvier 2014:

- Monsieur Guilherme BEZERRIL, gérant de la Société;
- Monsieur Francis DASILVA, gérant de la Société; et
- Monsieur Christian MOGNOL, gérant de la Société.

2/ De nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Céline BONVALET, née le 7 mai 1972 à Evreux, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014022133/27.

(140026697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Fengate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.127.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 24 janvier 2014

L'associé unique de la Société a décidé:

1/ De prendre acte de la démission des personnes suivantes avec effet au 24 janvier 2014:

- Monsieur Guilherme BEZERRIL, gérant de la Société;
- Monsieur Francis DASILVA, gérant de la Société; et
- Monsieur Christian MOGNOL, gérant de la Société.

2/ De nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Céline BONVALET, née le 7 mai 1972 à Evreux, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014022110/27.

(140026712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Ecopach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 133.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014022074/13.

(140026392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.233.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.342.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of February.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Markit Group Limited, a private limited company having its registered office at 4th Floor Ropemaker Place, 25 Ropemaker Street, London, EC2Y 9LY, the United Kingdom, and registered with the Companies House under number 04185146 ("MGL"), acting in its capacity as the sole shareholder of Markit Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.342 (the "Company"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 5, 2014, under private seal remaining attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company requested the public notary to enact the following:

By a deed dated May 2, 2013, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 1501 on June 25, 2013, registered in Echternach on May 3, 2013, Relation: ECH/2013/863, deposited with the Luxembourg Trade and Companies' Register on May 8, 2013, reference L130073049 (the "Deed"), MGL decided, inter alia, to amend article 11 of the Company's articles of association related to the powers of the Managers (the "Change of Article 11").

Whereas, after further verification, it appeared that there was a discrepancy between the English version and the French version of the Deed regarding the Change of Article 11.

Whereas, in light of the above, MGL has decided to amend and restate, with retrospective effect as of May 2nd, 2013, the French part of the Deed describing the Change of Article 11 as follows:

"Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas".

All other terms of the notarial deed, enacted on May 2nd, 2013, remain unchanged.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing company, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Markit Group Limited, une société à responsabilité limitée ayant son adresse à 4th Floor Ropemaker Place, 25 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9LY, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 04185146 («MGL»), agissant en sa qualité d'associée unique de Markit Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.342 (la «Société»), représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 février 2014, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Par acte du 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1501 du 25 juin 2013, enregistré à Echternach, le 3 mai 2013, Relation: ECH/2013/863, déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013, référence L130073049 (l'«Acte»), MGL a décidé, entre autres, de modifier l'article 11 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs des gérants (la «Modification de l'Article 11»).

Attendu qu'il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une divergence est apparue entre la version anglaise et la version française de l'Acte concernant la Modification de l'Article 11.

Attendu qu'à la lumière de ce qui précède, MGL a décidé de modifier et de reformuler, avec effet rétroactif au 2 mai 2013, la partie française de l'Acte relative à la Modification de l'Article 11 comme suit:

«Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas».

Toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 2 mai 2013 demeurent inchangées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 février 2014. Relation: ECH/2014/268. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022253/95.

(140026287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Portluxauto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 167.534.

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandre FERREIRA DA SILVA, indépendant, demeurant à L-1274 Howald, 85, rue des Bruyères, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «PORTLUXAUTO S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4023 Esch-sur-Alzette, 5, rue J.-P. Bausch, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1042 du 24 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167534

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-4023 Esch-sur-Alzette, 5, rue J.-P. Bausch, à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg."

L'autre alinéa de l'article 5 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: FERREIRA DA SILVA, BLANCHE.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2014. Relation: EAC/2014/2074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022353/36.

(140026412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

En date du 05 février 2014 l'associé de la Société, LVG Verwaltungsgesellschaft mbH a informé le conseil de gérance de son changement d'adresse. La nouvelle adresse est la suivante:

- LVG Verwaltungsgesellschaft mbH, 199, Rheinlanddamm, 44139, Dortmund, Allemagne

Suite à une erreur matérielle, il convient de noter l'adresse de l'associé de la Société, Rheingold Management GmbH et l'adresse du gérant B, Monsieur Roman Burger, comme suit:

- Rheingold Management GmbH, 46, Rheintalstr., 53498, Bad Breisig, Allemagne

- Roman Burger, 178-190, Mainzer Landstraße, 60327, Frankfurt am Main, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Johannes Laurens de Zwart / Jorge Perez Lozano

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2014023521/18.

(140027896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.
